

# COUPE GRAND SUD DE VTT TRIAL CHAMPIONNAT REGIONAL D'OCCITANIE

## CAHIER DES CHARGES 2024

**Le présent cahier de charges s'accompagne du règlement de la Coupe Grand Sud 2024**

**La CGS est gérée par une commission, qui a défini le règlement et le cahier des charges 2024.**

La commission de la Coupe Grand Sud de Vtt Trial est constituée pour l'année 2024 d'un représentant de chaque club adhérent à la Coupe Grand Sud.

La commission CGS est présidée par Christine Cardona, présidente de la commission trial au sein du comité régional Occitanie et José Martinez, vice-président.

Les décisions seront prises de façon collégiale à raison d'une voix par club.

La commission telle que définie ci-dessus est chargée de gérer les problèmes de montée de catégorie et d'une manière générale de gérer tous les autres problèmes concernant l'organisation de la Coupe Grand Sud.

Il a été acté que Willy Mommeja reste le référent du logiciel course.

Willy Mommeja devra recevoir au minimum 8 jours avant la date de la compétition les inscriptions qui lui permettra de préparer le logiciel. L'ordinateur sera remis à chaque organisateur prêt pour la compétition.

Après la sortie des résultats, l'ordinateur sera récupéré par Willy Mommeja pour la mise en page des résultats pour leurs diffusions auprès des clubs et du comité régional et la préparation de la course suivante.

### **SECOURS**

Selon la réglementation fédérale en vigueur les moyens à mettre en place par l'organisateur sont :

- Présence de deux secouristes titulaires de l'AFPS (attestation de formation aux premiers secours)
- Présence d'un dispositif de secours : un local ou un lieu matérialisé (véhicule sanitaire) avec un brancard, des couvertures et des troussees médicales de secours pour assurer les premiers soins, par les deux secouristes présents.

Il est conseillé d'afficher au PC course le numéro de portable des secouristes et de leur faire porter un vêtement distinctif (gilet jaune ou autre).

### **MODALITES D'ADHESION :**

Chaque club voulant participer au circuit régional de la Coupe Grand Sud de Vtt Trial, organisateur d'une manche ou pas ainsi que l'organisateur du championnat régional d'Occitanie devra s'acquitter d'un montant de 150 € (pour les clubs non organisateur) et 100€ (pour les clubs organisateurs) auprès du comité régional Occitanie (collecteur de fonds).

Cette somme servira intégralement aux dépenses liées à l'organisation des manches et de l'épreuve du championnat (frais flèches, carton de pointage , achat des trophées de la finale ...).

Chaque club devra fournir sur chaque manche au moins un arbitre, sous peine de devoir s'acquitter d'une pénalité de 50€ (somme qui sera également à verser au comité régional). Cette pénalité sera à l'appréciation de la commission de la CGS qui validera ou pas le paiement de cette pénalité.

### **ORGANISATION D'UNE MANCHE :**

**La commission fournira au club organisateur les éléments suivants :**

- Flèches
- Cartons de pointage
- Ordinateur avec le logiciel de course.
- Au minimum 5 commissaires
- Plaquettes de comptage des sections
- Communication de l'épreuve via les réseaux sociaux

**Le club organisateur s'engage pour la tenue de sa manche :**

- Préparer les inscriptions soit par une mise en place d'un lien pour les inscriptions en ligne soit par la diffusion d'un bulletin d'inscription auprès des autres clubs
- A avoir effectué un tracé répondant à la réglementation 2024,
- A fournir 10 pinces et 10 chronomètres,
- A mobiliser les bénévoles nécessaires pour son organisation (10 aides arbitres, au minima 5 arbitres, une personne pour la gestion du logiciel de course, sa mission : valider la présence des pilotes préinscrits, gérer les inscriptions du matin et rentrer les résultats au fur et à mesure des retours des cartons de pointage)

Pour chacune des manches « un directeur de course » sera désigné par les membres de la commission CGS, il sera extérieur au club organisateur. Le directeur de course sera obligatoirement un arbitre, il aura pour rôle de désigner les arbitres qui officieront sur sa manche.

Les heures de départ et de fin de course devront être affichées ou annoncées au briefing. Ces heures de départ pourront être modifiées par le directeur de course.

La durée totale de la course est fixée par le directeur de course, elle doit être choisie de telle sorte que les concurrents puissent terminer l'épreuve dans les délais impartis. Ce temps de course pourra être allongé pendant l'épreuve par le directeur de course.

Les classements le jour de la course seront établis de manière informatique sous fichier type « Excel ». Pendant toute la durée de la course, un tableau provisoire sera tenu de manière informatique sur une télévision ou un écran. (en cas de problème il pourra être tenu à la main)

Le directeur de course se réserve la possibilité de reporter (ou annuler) l'épreuve en cas d'intempéries pouvant porter atteinte à l'intégrité des pilotes ou tout autre cas de force majeure. Il pourra modifier, en cours d'épreuve, une zone trop longue ou trop difficile et régler entre autre les litiges ou réclamations sur les points de règlement ou d'arbitrage.

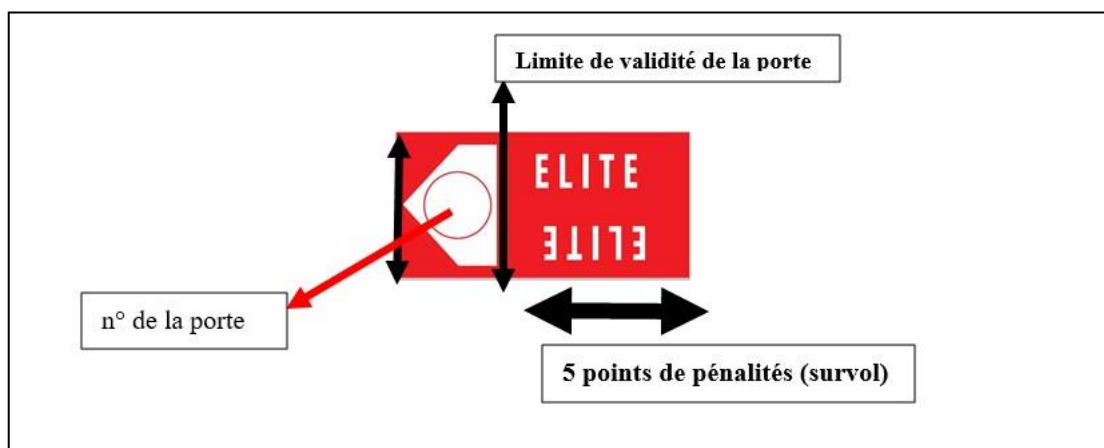
Le directeur de course validera les classements de la compétition qui seront ensuite mise en forme et diffusé par Willy Mommeja auprès des clubs et du comité régional.

## MATÉRIALISATION DES ZONES

### Flèches

Chaque club devra respecter le modèle des flèches normalisées fournies.

### MODELE FLECHE ELITE



Les flèches devront être faites dans une matière résistante et fixées par collage et/ou vissage. Aucune flèche ne devra être en papier ou toute autre matière non résistante.

<b>DECOUVERTE</b>	Flèche violette
<b>NAT JEUNE</b>	Flèche jaune
<b>NAT3</b>	Flèche noire
<b>NAT2</b>	Flèche blanche
<b>NATIONAL</b>	Flèche verte
<b>EXPERT</b>	Flèche bleu
<b>ELITE</b>	Flèche rouge

**FEMME** – jusqu'à Benjamin inclus les féminines seront classées dans leurs catégories respectives.

## Signalétique

Il est impératif à l'entrée de chaque zone d'avoir un panneau précisant de manière claire quelles couleurs de tracé doivent suivre les coureurs concernés.

Les entrées et sorties des zones ainsi que les catégories qu'elles contiennent doivent être clairement matérialisées.

## Piquets

Les piquets doivent dépasser au maximum de 50 cm  
Si possible double rubalise à 50 cm pour éviter que le public ne rentre dans la zone.

## Rubalise

La hauteur de rubalise recommandée est entre 20 cm et 30 cm au sol de façon ce que les arbitres puissent juger aisément des survols de rubalise. Cela évite aussi que les pilotes se prennent la roue dans la rubalise.

## TRAÇAGES DES ZONES

Les différents groupes de niveau de zones devront être les suivants :

**Zones DECOUVERTE - JEUNE – NAT3** : Zones identiques mais identifiées par les flèches correspondantes.

**NAT2, National, Expert, Elite** : Zones identiques mais identifiées par des flèches correspondantes.

A l'entrée de chaque zone il doit y avoir un panneau précisant de manière claire les catégories qui sont concernées.

Les zones devront être ouvertes aux reconnaissances la veille de l'épreuve et doivent avoir été validées par le directeur de course et l'organisateur de la manche.

Rappel : Seules les reconnaissances à pied sont autorisées sous peine de sanction. Aucun vélo ne doit rentrer dans la zone avant l'épreuve.

### Règles impératives de tracé de zones suivant les catégories

Chaque tracé dans chaque zone doit pouvoir être parcouru avec tous les types de vélos (20 à 26 pouces)

### Limitation des hauteurs de sauts

Découverte = <0,20  
NAT Jeune = <0.40m  
NAT3 = <1 m  
NAT2 = <1.20m  
National = <1.40m  
Expert = <1.60m  
Elite = <1.80m

## CONVENTION

Ce cahier des charges fait l'objet d'une convention entre le Comité régional Occitanie et le club organisateur, Il devra être signé par le Président du club qui s'engage à le respecter scrupuleusement.

Un exemplaire sera envoyé au comité régional pour que la course puisse être inscrite au calendrier. L'adhésion à ce cahier des charges implique aussi l'adhésion au règlement général de la Coupe Grand Sud de Vtt Trial et du championnat régional d'Occitanie.

Date et lieu de la course :

Date de signature :

Le Président du club organisateur